



Divorce pour faute : alcoolisme

Par **49lion**, le **09/05/2008** à **00:12**

Bonjour,

Voici mon problème :

Mon épouse est alcoolique. Elle bois tous les jours et au moins une soirée par semaine se passe très mal : propos ordurier, humiliations verbales et parfois violence physique... sans parler des sorties qui coûtent de plus en plus chère. (il lui arrive parfois de passer des nuits entière dehors, budget de ses sorties : 100 € par semaine en moyenne) Chaque fois je dois me contenter d'encaisser sans rien dire pour éviter que cela s'envenime. Le vrai problème c'est que tout cela ce passe devant notre fille de 2 ans et demi, une adorable petite fille qui ne mérite vraiment pas de vivre ces "scènes". Je voudrais divorcer (au moins pour protéger ma fille) mais j'ai peur de ne pas obtenir la garde. Le plus fort est qu'elle refuse de se faire soigner et surtout revendique le droit de faire ce qui lui plaît.

J'ai de plus en plus de mal à supporter cette situation, surtout lorsque j'entends ma fille répéter les jolis mots que prononce sa mère, lorsque je l'entend hurler quand elle voit sa mère être violente avec moi ou encore lorsque des cauchemars la réveille la nuit. Que faire ?

Comment prouver l'alcoolisme de ma femme ?

Elle a déjà passé une nuit en cellule de dégrisement : est-ce que cela pourrait me servir ?

Pour info, j'ai une situation professionnelle stable, mon épouse viens de créer une entreprise de traduction qui n'est pas encore suffisamment rentable.

Merci d'avance de toute aide que vous pourriez m'apporter car j'ai vraiment l'impression de me trouver dans une impasse...

Par **jeetendra**, le **09/05/2008** à **10:05**

bonjour, prenez rapidement contact avec un médiateur familial pour qu' une solution soit

trouvée rapidement au drame que vous vivez, votre épouse doit impérativement suivre une cure de désintoxication à l'alcool, elle a aussi besoin d'aide, pour la médiation familiale renseignez vous à la mairie, courage, cordialement

Par **49lion**, le **09/05/2008** à **15:32**

Merci beaucoup pour ces précieux conseils que je ne manquerai pas de suivre.
D'ailleurs, j'ai déjà contacté la mairie de ma commune qui m'a donné les jours de permanence du **conciliateur** familiale et non pas du médiateur familiale.
Y-a-t-il une différence ?

Par **jeetendra**, le **09/05/2008** à **21:33**

conciliateur ou mediateur familial c'est la même chose, bonne soirée